

terprising Enemy, and that election must in all cases belong to the Executive power, only.

The present time affords you an opportunity of maturely deliberating on these important objects, and on others essentially necessary to be better considered. I recommend particularly to your attention as individuals, the value of your constitution of Government, which affords the most complete and ample protection and freedom of Person and Property that can possibly be desired, and superior to every system of Government enjoyed by any Colony that has heretofore existed; your sister Colony of Upper Canada, excepted. And as branches of the Legislature, it is of the first importance that you should fully understand your Constitutional Rights; that Privilege may not come into question with Prerogative, and that while you maintain those rights which respectively belong to you by the Constitution, you may be equally careful of encroaching on each other, and respectively pay a due regard to the rights of the Crown.

I shall lay before His Majesty's Ministers the proceedings of the Session, and a general state of the Revenue, the Expenses, Agriculture and Commerce of the Province, and request instructions on such points as may be necessary to be more fully understood, that difference of opinion amongst those who ought to have only one object in view, may as much as possible be avoided.

Then the Speaker of this House said:

Gentlemen of the Legislative Council, and

Gentlemen of the House of Assembly:

It is the will and pleasure of His Grace the Governor in Chief, that this Provincial Parliament be prorogued until Monday, the thirty-first day of May next, to be here held; and this Provincial Parliament is accordingly prorogued until Monday, the thirty-first day of May next.

peut-être rendue formidable à un ennemi actif et entreprenant, et ce choix doit en toute occasion appartenir au pouvoir Exécutif seulement.

La saison actuelle vous donne lieu de considérer murement ces objets importants, ainsi que d'autres également nécessaires, et qui ont droit de fixer votre attention. Je recommande plus particulièrement à votre attention comme individus, l'excellence de la Constitution dont vous jouissez, et qui accorde la protection la plus ample et la plus complète de la liberté des personnes et des biens qui puisse être désirée, et supérieure à tout autre système de Gouvernement qui ait jamais été possédé par aucune Colonie, celui de la Colonie du Haut-Canada excepté; et comme composant les Branches de la Législature, il est de la dernière importance que vous connoissiez à fonds vos droits constitutionnels, afin que des questions de Privilège ne se rencontrent jamais en opposition avec la Prerogative, et que tandis que vous maintenez respectivement les droits qui par la Constitution vous appartiennent, vous puissiez être également scrupuleux à ne pas empiéter l'un sur l'autre, et conserver respectivement la déférence due aux droits de la Couronne.

Je soumettrai aux Ministres de Sa Majesté les procédés de la Session, avec un état Général du revenu de la dépense de l'Agriculture et du commerce de la Province, et je demanderai des instructions sur les points qui paroîtront plus essentiellement mériter d'être mieux compris, afin d'éviter autant qu'il sera possible, toute différence d'opinion parmi ceux qui ne doivent avoir qu'un même objet en vue.

Alors l'Orateur de cette Chambre a dit:

Messieurs du Conseil Législatif, et

Messieurs de la Chambre d'Assemblée;

C'est la volonté et le plaisir de Sa Grace le Gouverneur en Chef, que ce Parlement Provincial soit prorogé à Lundi, le trente-et-unième jour de Mai prochain, et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé à Lundi, le trente-et-unième jour de Mai prochain.

F I N I S.